

**CANADA
PROVINCE DE QUÉBEC
MRC MARIA-CHAPDELAINÉ
SAINT-EDMOND-LES-PLAINES**

Procès-verbal de la séance ordinaire du Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines, le lundi 5 septembre 2023 à 19 h 30.

PRÉSENCES : Monsieur Martial Gauthier, maire
Madame Marlène Deschesnes, conseillère
Madame Carolle Bouchard, conseillère
Madame Suzie Cantin, conseillère
Madame Josée Lavoie, conseillère
Monsieur Bruno Simard, conseiller
Monsieur Tony Paré, conseiller

ABSENCES: Aucune

ÉGALEMENT PRÉSENT : Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier

ASSISTANCE : XXX (X) personnes

1. MOT DE BIENVENUE DU MAIRE

2. ADMINISTRATION

- 2.1. Lecture et acceptation de l'ordre du jour
- 2.2. Lecture et adoption des procès-verbaux de la séance ordinaire du 8 août 2023
- 2.3. Approbation des salaires nets pour le mois d'août 2023
- 2.4. Liste des comptes du mois d'août 2023

3. RÉOLUTIONS

- 3.1. Soumission asphaltage mécanique 2023
- 3.2. Résolution d'appui pour le ponceau T40 sur la route Doucet
- 3.3. Résolution budget révisé OMH – St-Edmond-les-Plaines
- 3.4. Résolution pour la demande au programme de soutien à des projets de garde pendant le relâche scolaire et la période estivale
- 3.5. Résolution consuls représentant St-Edmond-les-Plaines
- 3.6. Résolution demande d'autorisation CPTAQ – Ponceau T40 route Doucet
- 3.7. Résolution d'appui à la demande du cercle des fermières de Saint-Edmond-les-Plaines – Nouveaux horizons pour les aînées
- 3.8. Renouvellement du programme de la taxe sur l'essence

4. RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

5. RESSOURCES HUMAINES

6. LOISIRS ET CULTURE

7. URBANISME

8. CORRESPONDANCE

9. RAPPORT DES COMITÉS

10. AFFAIRES NOUVELLES

11. PÉRIODE DE QUESTIONS

12. LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

1. MOT DE BIENVENUE

À 19 h 30, le maire, monsieur Martial Gauthier, préside et après avoir constaté le quorum, déclare la séance ouverte.

2. ADMINISTRATION

2.1. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

794-09-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte l'ordre du jour tel quel.

2.2. LECTURE ET ADOPTION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 7 AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

795-09-23

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'exempter la lecture et d'adopter le procès-verbal de la séance ordinaire du 7 août 2023.

2.3. APPROBATION DES SALAIRES POUR LE MOIS D'AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

796-09-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil accepte le dépôt du rapport des salaires au montant de 19 328.89 \$ pour le mois de juillet 2023.

2.4. LISTE DES COMPTES D'AOÛT 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

797-09-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

D'accepter la liste des comptes à payer par le fonds général au montant de 22 779.37 \$ et de 16 828.80 \$ par le fonds d'immobilisation pour le mois d'août 2023.

3. RÉSOLUTIONS

3.1. SOUSSION ASPHALTAGE MÉCANIQUE 2023

IL EST PROPOSÉ PAR Carolle Bouchard,

798-09-23

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines accepte la proposition d'Asphalte 2BR Inc. pour effectuer ces travaux d'asphaltage mécanisés 2023 au montant de 279,00 \$/TM, hors taxes, tel que stipulé à la soumission datée du 29 août 2023.

Disponibilité des fonds

Les crédits sont disponibles au budget opérationnel (budget de fonctionnement), au poste 02 32001 625.

Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier

3.2. RÉSOLUTION D'APPUI POUR LE PONCEAU T40 SUR LA ROUTE DOUCET

CONSIDÉRANT que des mouvements de terrains affectant le remblai routier d'un ponceau de la route Doucet, plus précisément le ponceau connu sous le nom de « T0040 », ont été observés;

CONSIDÉRANT que le ministère des Transports et de la Mobilité durable et le ministère de la Sécurité publique ont été saisis du dossier;

CONSIDÉRANT que l'analyse de monsieur Alexis Fortin, ingénieur à la section des mouvements de terrain de la direction de la géotechnique et de la géologie du ministère des Transports et de la Mobilité durable, conclut que « *Le ponceau va continuer de s'écraser au fur et à mesure que les sols à son pourtour seront entraînés à l'intérieur et pourrait éventuellement s'effondrer complètement de façon subite* » et a demandé une fermeture immédiate de la route;

CONSIDÉRANT qu'étant donné la nature de la problématique, la solution implique de remplacer le ponceau en excavant complètement le remblai routier puis en le reconstruisant;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la route Doucet a des impacts importants pour les populations des municipalités de Girardville, Saint-Thomas-Didyme et Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la route Doucet entraîne de lourdes conséquences sur le transport scolaire, le service de garde et les repas du midi des élèves des écoles Jean XXIII de Saint-Thomas-Didyme et Saint-Lucien de Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la route Doucet entraîne aussi des conséquences sur les déplacements des travailleurs entre les municipalités de Girardville, Saint-Thomas-Didyme et Saint-Edmond-les-Plaines;

CONSIDÉRANT que la fermeture de la route Doucet entraîne des répercussions sur le transport de bois entre les usines de Produits forestiers Résolu de Girardville et de Saint-Thomas-Didyme;

799-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR Bruno Simard,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande au ministère de l'Environnement, de la Lutte contre les changements climatiques et la Faune et des Parcs de traiter le plus rapidement possible l'analyse de la demande d'autorisation liée au projet de remplacement du ponceau T0040 de la route Doucet;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande à Madame la Députée Nancy Guillemette de faire pression pour accélérer le processus de traitement de sa demande auprès du MELCCFP puisqu'il s'agit de travaux d'urgence;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'adresse aux municipalités de Girardville et de Saint-Thomas-Didyme pour obtenir leur appui;

3.3. RÉSOLUTION BUDGET RÉVISÉ OMH – ST-EDMOND-LES-PLAINES

Ce point est reporté à une séance ultérieure

3.4. RÉSOLUTION POUR LA DEMANDE AU PROGRAMME DE SOUTIEN À DES PROJETS DE GARDE PENDANT LE RELÂCHE SCOLAIRE ET LA PÉRIODE ESTIVALE

ATTENDU QUE le ministère de la Famille (Ministère) a élaboré et mis en place le Programme de soutien à des projets de garde pour le relâche scolaire et la période estivale 2024 (Programme), qui vise à soutenir de nouveaux projets ou à bonifier l'offre de garde existante pour les enfants d'âge scolaire, pendant le relâche scolaire et la période estivale 2024, afin de favoriser un meilleur équilibre des responsabilités familiales et professionnelles des parents d'enfants d'âge scolaire ;

ATTENDU QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines souhaite présenter une demande d'appui financier au Ministère en 2023-2024 pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la période estivale et les grands congés scolaires;

800-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR Josée Lavoie,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise la demande de soutien financier dans le cadre du Programme pour un projet permettant d'augmenter l'offre de garde pour les enfants d'âge scolaire pendant la relâche scolaire et/ou la période estivale 2024;

QUE le Conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise M. Alexandre Pigeon, Directeur général et greffier-trésorier, à agir à titre de mandataire délégué pour le suivi de la demande d'appui financier et, si cette demande est acceptée par le Ministère, à signer la convention d'aide financière au nom de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines.

3.5. RÉSOLUTION CONSULS REPRÉSENTANT ST-EDMOND-LES-PLAINES

CONSIDÉRANT QU'un projet artistique de fabrication de consuls a été réalisé il y a quelques années;

CONSIDÉRANT QUE les œuvres ont été installées près de la route sur les terrains de la haltes des bleuets;

CONSIDÉRANT QUE la propriété de ces consuls a été transférée à la Ville de Dolbeau-Mistassini;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines a refusé de participer financièrement à un projet de rénovation du consul représentant la municipalité;

CONSIDÉRANT QUE chaque municipalité était libre de participer ou non à ces rénovations;

CONSIDÉRANT l'état actuel de ce consul;

CONSIDÉRANT QUE le consul nuit dans son état actuel à l'image de Saint-Edmond-les-Plaines et contribue même à diminuer l'embellissement du site

801-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande à la Ville de Dolbeau-Mistassini de retirer ledit consul de son emplacement actuel et de voir à l'entreposer et ce, dans les meilleurs délais.

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande à la Ville de Dolbeau-Mistassini de retirer immédiatement tous les éléments d'identification liant ce consul à notre municipalité (logo, plaque, affiche, autres) tant que le consul n'aura pas été enlevé.

3.6. RÉSOLUTION DEMANDE D'AUTORISATION CPTAQ – PONCEAU T40 ROUTE DOUCET

802-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE le conseil de la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines autorise Monsieur Alexandre Pigeon, directeur général et greffier-trésorier, à représenter la Municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines devant la Commission de protection du territoire agricole du Québec (CPTAQ) et les propriétaires des lots visés par la demande d'autorisation adressée à la CPTAQ en lien avec les travaux de remplacement du ponceau T40 situé sur la route Doucet.

3.7. RÉSOLUTION D'APPUI À LA DEMANDE DU CERCLE DES FERMÈRES – NOUVEAUX HORIZONS POUR LES AÎNÉS

CONSIDÉRANT QUE le Cercle de fermières de Saint-Edmond-les-Plaines présente un projet intitulé « Fières de partager notre savoir culturel et artisanal » dans le cadre du volet communautaire du programme « Nouveaux horizons pour les aînés » (PNHA) du gouvernement du Canada;

CONSIDÉRANT QUE le projet consiste à organiser des ateliers d'apprentissage de tricot, de crochet, de tissage et de courtepoinette;

CONSIDÉRANT QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines reconnaît la mission du Cercle de Fermières de préservation et de transmission du patrimoine culturel et artisanal;

CONSIDÉRANT QU'un objectif de la Municipalité dans sa « Politique familles, aînés et saines habitudes de vie » est d'améliorer la perspective des aînés de vivre une vie active, près de leurs proches et de leurs voisins ou amis;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité reconnaît que le milieu de vie exerce une grande influence sur le vieillissement des personnes;

CONSIDÉRANT QUE les initiatives axées sur la participation sociale permettent de développer et de soutenir le bénévolat et la vie associative des aînés, favorisant ainsi la valorisation de leurs habiletés, connaissances et compétences;

CONSIDÉRANT QUE le projet promouvra le mentorat intergénérationnel, favorisera la participation sociale et l'inclusion des aînés tout en luttant contre l'isolement social;

CONSIDÉRANT QUE le projet fera participer des aînés de la collectivité à titre de mentors auprès d'autres personnes;

CONSIDÉRANT QUE les expériences de mentorat mettent en relation des générations jeunes et âgées;

CONSIDÉRANT QUE les occasions de faire du mentorat représentent des moyens de continuer à exercer un rôle social bien tangible;

CONSIDÉRANT QUE les échanges effectués dans ces contextes contribuent à nourrir le capital social d'une communauté;

803-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR Marlène Deschesnes,

ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines appuie le Cercle de fermières de Saint Edmond-les-Plaines dans son projet « Fières de partager notre savoir culturel et artisanal » présenté dans le cadre du volet communautaire du programme « Nouveaux horizons pour les aînés »;

QUE la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines s'engage à prêter gracieusement le local pour la tenue de ces activités liées au projet « Fières de partager notre savoir culturel et artisanal ».

3.8. RENOUVELLEMENT DU PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE

ATTENDU QUE les gouvernements du Québec et du Canada mènent présentement des négociations pour le renouvellement du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour la période 2024 – 2028;

ATTENDU QUE ce programme est essentiel à la réalisation de projets importants dans les municipalités de la MRC de Maria-Chapdelaine;

ATTENDU QUE, malgré les sommes importantes consenties à ce programme au cours des dernières années, elles demeurent insuffisantes pour répondre aux besoins et qu'elles doivent être majorées en raison de l'augmentation des coûts de réalisation des projets;

ATTENDU QUE le conseil d'administration de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) a demandé, le 24 août 2023, aux gouvernements du Québec et du Canada de conclure une entente rapide pour assurer la reconduction de cet important programme;

ATTENDU QUE la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM) a également demandé au gouvernement fédéral de doubler ses investissements dans ce programme et de prévoir une indexation de 3,5% par année;

ATTENDU QUE la FQM et ses membres demandent depuis plusieurs années que le *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) permette le financement et la réalisation de projets planifiés et décidés par les municipalités du Québec, en ce sens que les projets de bâtiments municipaux (garages, hôtels de ville, casernes de pompiers, etc.) et les travaux sur les ouvrages de rétention (barrages, digues, etc.) soient admissibles à ce programme;

ATTENDU l'importance d'adapter les programmes aux défis posés par les changements climatiques et de permettre aux municipalités de financer la réalisation d'aménagements et de travaux d'adaptation aux conséquences de ces changements tels que l'aménagement de ceintures coupe-feu pour protéger les communautés forestières;

ATTENDU QUE la reddition de compte lors de la réalisation de projets est lourde pour les municipalités de la MRC;

ATTENDU QUE les négociations doivent aboutir impérativement au début de l'automne 2023 pour assurer sa mise en œuvre le 1^{er} janvier 2024 et pour permettre aux municipalités de prévoir les investissements dans leur budget;

ATTENDU QUE les sommes consenties à ce programme doivent être exempt de toute nouvelle obligation ou condition pour assurer sa réussite;

804-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR Tony Paré,

**ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE le conseil de la municipalité de Saint-Edmond-les-Plaines demande aux gouvernements du Québec et du Canada :

- De conclure, dès le début de l'automne, une nouvelle entente fédérale-provinciale pour le renouvellement du *Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec* (TECQ) pour la période du 1^{er} janvier 2024 au 31 décembre 2028;
- D'augmenter les sommes disponibles aux municipalités du Québec et de prévoir une hausse annuelle de l'enveloppe pour la durée de l'entente afin de couvrir l'augmentation des coûts;
- De n'ajouter aucune reddition de compte, obligation ou condition additionnelle aux municipalités dans l'application du programme;
- De permettre le financement de projets de bâtiments municipaux, des ouvrages de rétention et des quais, propriétés de municipalités dans les travaux admissibles;
- De rendre admissibles les projets de prévention, d'aménagement et de travaux d'adaptation aux conséquences des changements climatiques;

De transmettre copie de la présente résolution au ministre des Finances du Québec, M. Éric Girard, à la ministre des Affaires municipales et de l'Habitation du Québec, Mme Andrée Laforest, à la vice-première ministre et ministre des Finances du Canada, l'honorable Chrystia Freeland, au ministre du Logement, de l'Infrastructure et des Collectivités du Canada, l'honorable Sean Fraser, au ministre des Transports et lieutenant du Québec, l'honorable Pablo Rodriguez, à la députée Nancy Guillemette de la circonscription de Roberval à l'Assemblée nationale, au député de Lac-St-Jean, M. Alexis Brunelle-Duceppe, à M. Jacques Demers, président de la *Fédération québécoise des municipalités* (FQM) et à M. Scott Pearce, président de la *Fédération canadienne des municipalités* (FCM).

4 RÈGLEMENT ET PROJET DE RÈGLEMENT

5 RESSOURCES HUMAINES

6 LOISIRS ET CULTURE

7 URBANISME

8 CORRESPONDANCE

9 RAPPORT DES COMITÉS

Mme Josée Lavoie, conseillère, indique avoir participé à une réunion de l'OMH.

10 AFFAIRES NOUVELLES

4 PÉRIODE DE QUESTIONS

Des questions ont été posés et ont été répondus.

5 LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE

805-09-23

IL EST PROPOSÉ PAR Suzie Cantin,

**APPUYÉ ET RÉSOLU À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLÈRES ET DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUE la présente assemblée soit et est levée à 20 :42 hrs.

Martial Gauthier
Maire

Alexandre Pigeon
Directeur général, greffier-trésorier

« Je, Martial Gauthier, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal ».